

La filière huiles usagées en danger de mort

Le CNPA dénonce le contexte économique très délicat des ramasseurs agréés d'huiles usagées et souhaite maintenir en vie cette filière historique, modèle exemplaire de l'économie circulaire.

En 2014, les $\frac{3}{4}$ des huiles usagées collectées en France étaient régénérées.

Cependant, avec l'actuel effondrement du prix du baril de pétrole, les huiles régénérées fabriquées à partir des huiles usagées ne sont plus du tout concurrentielles par rapport aux produits neufs issus de l'industrie pétrolière. Ainsi, toute la filière se trouve en crise et la survie des installations françaises de régénération des huiles est en jeu.

LES ENTREPRISES FRANÇAISES EN DANGER

Cette instabilité met en péril les TPE-PME de la collecte des huiles usagées : elles sont 49 à disposer de l'agrément préfectoral pour récupérer les huiles usagées en France, actuellement dans une situation périlleuse.

L'équilibre financier de ces entreprises est remis en cause depuis plusieurs mois, les coûts de collecte n'étant plus couverts par la seule valorisation des huiles usagées ramassées. Certaines ne pourront plus poursuivre leurs activités dans ces conditions au-delà du 1^{er} trimestre 2016.

UNE MENACE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le volume annuel d'huiles usagées issues des activités de la réparation et de l'entretien des véhicules, de l'industrie et des collectivités, représente 200 000 tonnes.

Le taux de collecte de ce déchet est proche de 100%, ce qui est une performance remarquable au regard du caractère dangereux qu'il présente et de l'impact environnemental désastreux qui surviendrait si ces déchets n'étaient plus collectés et traités convenablement. 1 litre d'huile pollue 1000m² d'étendue d'eau.

Face à cette crise sans précédent, les Ramasseurs Agréés d'Huiles Usagées du CNPA sont unis et plus que jamais mobilisés pour lutter contre la pollution environnementale. Mais ils soulignent qu'au regard de la situation, certains de leurs voisins européens facturent déjà une prestation de collecte. Ils déplorent que la législation française ne le permette pas actuellement contrairement aux autres pays européens.

Le ministère de l'écologie a été saisi du problème à l'automne dernier et a entendu l'urgence de la situation : le CNPA attend de recevoir les éléments de réponse concrets et rapides de la part du cabinet de Ségolène Royal.

A propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 110 000 entreprises de proximité et 405 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR RUBRIQUE "PRESSE".

Conseil National des Professions de l'Automobile, 50 rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex,
Contact presse : Eglantine Douchy, tel.: 01 40 99 55 06, mobile : 06 46 07 65 66, edouchy@cnpa.fr